

# Fiche d'inscription à compléter

Attention : l'alimentation est strictement interdite à la vente

Vide dressing – Salle le SAFRAN avenue Victor Hugo – 77170 Brie Comte Robert  
dimanche 22 octobre 2023 – de 10h à 17h

Pour tout renseignement, contactez Mme Da Costa 01 60 62 64 19

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal : ... ville .....

Port. : ... E-Mail : .....

**(Obligatoire, pour réception de la confirmation d'inscription)**

N° carte d'identité ... Délivrée le ... à : .....

Joindre la copie de la carte d'identité recto /verso **(Obligatoire)**

## **Tarif (Nombre de place limité, 4ml maximum par foyer) :**

Habitant Brie ou CCOB\*  1 emplacement 2m/L (1 table+ 2 chaises) = 12€  1 emplacement 4m/L (2 tables+ 2 chaises) = 22€  
Extérieur  1 emplacement 2m/L (1 table+ 2 chaises) = 15€  1 emplacement 4m/L (2 tables+ 2 chaises) = 25€

**Précisez si vous souhaitez venir avec un portant**  oui  non (maximum 1 portant)

\*Joindre 1 justificatif de domicile (Obligatoire)

Le dossier complet et un chèque à l'ordre de **APC Brie**, doivent être déposés ou envoyés à la mairie : APC Brie 2 rue de Verdun 77170 Brie Comte Robert.

Attestation sur l'honneur, Je soussigné(e) .....

Après avoir lu et approuvé les conditions, j'atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel d'objets personnels et ne pas procéder à des opérations d'achat pour revente en application des articles 1<sup>er</sup> et 632 du code du commerce

Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal)

Pour le bon déroulement du vide dressing, les emplacements réservés et non occupés seront redistribués après 10 heures. Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement en cas d'absence ou d'annulation.

Je déclare avoir pris bonne note que l'organisation se réserve la vente de tous comestibles et boissons sur le vide dressing

**L'accueil se fera à partir de 8 heures 30** – Salle le SAFRAN, rue Victor Hugo – 77170 Brie Comte Robert.

Le stationnement des véhicules se fera aux endroits indiqués par l'organisateur. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et/ou vols

**Au terme de la manifestation chaque emplacement devra être libéré de tous encombrants/invendus, le vendeur faisant son affaire de la mise en décharge.** Tout contrevenant se verra verbaliser par les autorités compétentes

**L'autorisation de sortie de zone d'exposition se fera après vérification de l'état de l'emplacement et de toute obligation**

Lu et approuvé

Fait à

le .

Signature :

# REGLEMENT INTERIEUR

## L'APC organise un vide-dressing

Le dimanche 22 octobre 2023 de 10h à 17h au Safran

### . HORAIRES D'INSTALLATION ET DE RANGEMENT :

Les créneaux horaires d'installation, de **8h30 à 9h45**, indiqués sur les confirmations d'inscription, ont pour but de réguler le flux des arrivants et de permettre à chacun de s'installer convenablement  
Le départ de chaque exposant ne pourra se faire avant **16h00** et avec l'accord de l'un des membres de l'organisation et au plus tard à 17h.

### . RESPONSABILITE :

Chaque participant est responsable de ses objets présentés à la vente  
Uniquement les vêtements, chaussures, maroquinerie et bijoux (bébé, enfants, adultes) seront autorisés à la vente.

### . CIVISME :

L'organisateur vous loue un emplacement propre et vous remet un sac poubelle à votre arrivée. Il est donc demandé aux exposants de respecter les lieux et de nettoyer leur emplacement à l'issue de la brocante. Les débris devront être enfermés dans un sac poubelle et rapporté chez vous.

**A noter qu'un passage doit être respecté devant chaque stand afin d'assurer un libre passage aux visiteurs.**

### . SECURITE :

Les services de sécurité du secteur, police nationale et pompiers, seront prévenus de la manifestation et auront les informations nécessaires concernant le vide-dressing.  
Par mesure de sécurité, une partie du parking du Safran sera réservée aux organisateurs et exposants. Un autre sera mis à disposition du public.

### . ANNULATION :

L'APC se réserve le droit de supprimer et/ou de reporter la manifestation, ou même d'en modifier les horaires en cas de nécessité.

### . EMBLEMENTS :

Les emplacements qui ne seront pas occupés après 10h seront considérés comme disponibles et deviendront la propriété de l'organisateur. Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué.

### . RESTAURATION SUR PLACE :

Une buvette sera tenue avec vente de boissons chaudes et fraîches, gâteaux, sandwiches, et friandises.

**CHAQUE EXPOSANT S'ENGAGE A RESPECTER CE REGLEMENT**